

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance publique du 27 mars 2024 à 18h00****LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 19 mars 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 47 sur lesquels il y avait 30 présents, à savoir : Daniel FRECHET Président, Philippe CHATRE, Eric LACROIX, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Timothée CRIONAY Fabienne STALARS Vice-Présidents, Sébastien ALLIER, Georges BERNAT, Romain BOST, Laurence BOYER, Nicolas CHARGUEROS, Daniel CORRE, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Pierre DEVEDEUX, Cécile DONY, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Pascal NERON, Thierry NIGAY, Jean-Hervé PEURIERE, Séverine PRAS, Didier PRUNET, Lorraine ROUX, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Laurent BELUZE, Jean-Paul CAPITAN, Romain COQUARD, Robert CLEVENOT, Didier DEMARCHELIER, Christian DUPUIS, Marcel FERAILLE, Jacky GENESTE, David GIANONE, Eric MARTIN, Sylvie MARTINEZ, Gérard MEUNIER, Ophélie MERCIER, Stéphane RAPHAEL, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jean-Paul CAPITAN	Daniel FRECHET
Didier DEMARCHELIER	Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

N°2024-17**SCHEMA DIRECTEUR
NUMERIQUE****DIVERS**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Considérant les orientations stratégiques d'évolution des systèmes d'information de Roannaise de l'eau traduites en chantiers relatifs à la fiabilité des infrastructures, la sécurité des infrastructures, l'écosystème numérique et la gestion des données ;

Considérant le diagnostic numérique réalisé sur 3 niveaux afin d'évaluer le système d'information de Roannaise de l'eau

1. La capacité des applications métier à couvrir les besoins terrain
 - SI Client
 - SI Technique, Exploitation et Travaux
 - SI Support (Finance, RH, Achat, Logistique)
2. L'architecture des composants et des applications d'infrastructure
 - Bureautique
 - Système et réseau
 - Sécurité
3. L'organisation de la fonction SI afin de soutenir les projets de l'ensemble des directions métiers

Considérant la synthèse des orientations retenues

1. Interfacer les progiciels (TopApps) et leur adéquation aux enjeux métiers
2. Normaliser et valoriser la gestion des processus transverses:
3. Développer le pilotage par les données
4. Conduire les mises à jour technologiques

En conséquence, il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

- approuver la feuille de route du système d'information proposée en réponse aux 4 axes stratégiques SI en considérant les priorités opérationnelles et les capacités de transformation de la Roannaise de l'eau représentant un engagement financier total d'un montant de 1 881 300€ sur une durée de 5 ans ;

- de préciser qu'elle est composée de 47 actions couvrant les domaines sécurité, applications, pilotage, conformité, données, priorisées selon 3 niveaux

- Priorité 1 : Les actions urgentes ou essentielles afin de soutenir les besoins immédiats
- Priorité 2 : Les actions essentielles ayant un impact fort sur l'organisation du SI RDE
- Priorité 3 : Les actions structurant dépendant des mises en œuvre précédents

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le

- 8 AVR. 2024

Le Président

Daniel FRECHET